



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dispositif médical - Prise en charge à domicile

Question écrite n° 15096

Texte de la question

M. Frédéric Reiss attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge à domicile des patients ou personnes dépendantes. Le PLFSS 2019 a validé un objectif de 150 millions d'euros d'économie sur le secteur du dispositif médical et ses prestations associées. Une telle orientation est incompréhensible et déraisonnable. Tout d'abord parce qu'elle va à rebours complet du « virage ambulatoire » demandé par le Gouvernement et qu'elle pose la question de la survie des entreprises qui interviennent chaque jour au domicile des patients, veillant à la qualité et à la continuité de leur prise en charge. L'espérance de vie augmentant, le nombre de personnes souffrant d'affection de longue durée ou dépendantes ne va que croître. Comment donc prendre en charge toujours plus de patients avec toujours moins de moyens ? C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir expliquer la méthode utilisée pour aboutir à ces économies.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15096

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11329

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)